



Berne, le 28 août 2017

Les paroles prononcées font foi

**Conférence de presse sur l'étude «Charges des centres urbains»
28 août 2017, Berne**

Michael Aebersold, conseiller municipal, Berne, membre du comité de la CDFV

À partir d'une certaine taille, les villes voient automatiquement apparaître des charges de centre. Du point de vue scientifique, il existe différents modèles pour réduire ces charges:

- Le transfert de l'exécution des tâches à l'échelon supérieur. Je pense ici aux **cantonalisations** dans le domaine des soins ou dans le secteur de la santé.
- **Les contributions directes** des communes et cantons périphériques à des prestations de centre calculées au moyen d'un règlement-cadre, par exemple les subventions culturelles des communes de la région dans le canton de Berne.
- **Les modèles de financement communs**, par exemple les clés de répartition des coûts entre le canton et les communes ou les contributions d'investissement versées par exemple aux installations sportives supracommunales.
- Une **compensation spécifique des charges de centre** au moyen d'un forfait ou sur la base de statistiques.
- **Les modèles de compensation intercantonaux**, par exemple pour les institutions culturelles ayant un large rayonnement.
- Un renforcement de la **compensation** sociodémographique **des charges**. Dans le canton de Lucerne, il existe des organes de compensation de ce genre, comme vous l'expliquera tout à l'heure Madame Bitzi Staub.

Comme la pratique actuelle le montre, il y a diverses possibilités de dédommager les villes pour leurs charges de centre. Ce qui est important, c'est que les villes ayant de fortes charges de centre non compensées ne pourront se soustraire à la nécessité d'améliorer leur situation. Dans cette optique, la présente étude constitue une bonne base.

Le canton de Berne, canton pionnier, est le premier à avoir fait chiffrer dès 1997 les charges et avantages de centre de ses principales villes. Ces statistiques ont par la suite servi de base pour une compensation. Pour ce qui est des prestations offertes à la population non résidente par les communes ayant des fonctions de centre, le canton de Berne prévoit ainsi une compensation explicite des charges de centre.

Le Conseil d'État du canton de Berne établit à intervalles périodiques des statistiques sur les charges de centre des communes ayant des fonctions de centre et fixe le pourcentage des charges constatées sur lequel se baseront les compensations. Depuis 2012, le montant des compensations devrait correspondre à 80 % des charges de centre nettes de 2008.



Pour ses charges de centre, la ville de Berne reçoit d'un côté une compensation forfaitaire de quelque 63,3 millions de francs par an. De l'autre côté, elle profite dans le cadre de la péréquation financière d'une déduction atteignant environ 6,3 millions de francs. Compte tenu des charges de centre nettes (charges de centre moins avantages de centre) estimées à quelque 90,3 millions de francs, la part compensée est de 77 %.

Par rapport à la situation nationale, le modèle bernois se distingue par les composantes suivantes:

- Les charges de centre sont calculées selon les charges effectives et non, comme dans d'autres cantons, sur une base forfaitaire.
- Les domaines pertinents pour le calcul des charges de centre sont fixés par la loi, ce qui n'est en général pas le cas dans les autres cantons.
- En définitive, la majeure partie des charges de centre possibles sont prises en compte dans la compensation actuelle des charges de centre.
- Les villes font chaque année au canton un rapport sur l'évolution de leurs charges de centre. Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'État d'établir périodiquement des statistiques sur les charges de centre et le cas échéant d'adapter le montant de la compensation.

L'année dernière, la ville de Berne a chargé Ecoplan d'établir de nouvelles statistiques sur les charges de centre de la ville de Berne et de mettre en évidence des formes de compensation possibles dans les autres cantons. Ceci explique que nous n'ayons pas aujourd'hui un rapport séparé sur la ville de Berne.

La principale conclusion de l'étude de 2016 présentée l'année dernière par mon prédécesseur Alexandre Schmidt est la suivante: dans la majorité des cas, le système cantonal de péréquation financière et de compensation des charges s'avère utile. Les auteurs de l'étude parlent même d'un «modèle à suivre».

En tant que directeur des finances de la ville de Berne, je peux constater que la solution bernoise de compensation des charges de centre est bonne, mais reste loin de la perfection. Selon l'étude, les charges de centre nettes non couvertes de la ville de Berne atteignent presque 20 millions de francs. Le fait que seules 80 % des charges de centre soient compensées n'est pas compréhensible. Bien que de nombreuses routes communales de la ville aient un caractère de route cantonale, elles ne sont pas prises en compte de manière adéquate dans le calcul des charges de centre. Pour ce qui est des transports publics, les flux de pendulaires devraient être mieux pris en compte pour la répartition des coûts dans la compensation cantonale des charges.

La Suisse est un pays de compensation. Au niveau national, la RPT garantit que les possibilités économiques des cantons convergent. C'est un engagement en faveur de l'application des mêmes normes partout, du développement sur tout le territoire, un «non» aux disparités trop importantes entre le centre et la périphérie. Il en est de même pour les mécanismes cantonaux de compensation.

C'est en s'appuyant sur les faits qu'il convient de déterminer qui doit recevoir de l'argent et qui doit en verser. Ceux qui reçoivent de l'argent sont tout aussi peu des parasites que ceux qui en versent sont des bienfaiteurs. Le flux de transfert sert uniquement à faire aller de l'avant notre pays dans son en-



semble. Or pour ce faire, on a besoin de centres forts. Les villes et les agglomérations sont les moteurs des régions et cantons et donc de la Suisse.

C'est pourquoi les villes doivent impérativement être considérées et intégrées comme des partenaires importants. Le canton de Berne envisage de baisser les impôts, ce qui entraînera des pertes de plusieurs millions pour les villes du canton. La Confédération trouve soudain superflu de subventionner les prestations culturelles de la ville de Berne qui vont de pair avec son statut de capitale en lui versant un million de francs. Et elle ne veut plus non plus soutenir le Musée Alpin, qui est consacré à l'une des caractéristiques les plus prégnantes de la Suisse. Tout ceci est contre-productif et n'a rien à voir avec une collaboration d'égal à égal entre partenaires.

Ma collègue Franziska Bitzi Staub va à présent vous décrire comment se présente la situation dans le canton de Lucerne, qui, par sa taille et sa structure, possède certaines similarités avec le canton de Berne.